

Appels d'offres

Annonces légales

nice-matin
Vendredi 2 juillet 2021

52

AVIS D'APPELS

safer
Provence-Alpes-Côte d'Azur

APPEL DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L 143-7-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur attribue par rétrocession, échange, substitution tout ou partie des biens suivants :

Ref. XA 06 21 0099 01 (JC) Libre (Avec bâtiment)

LA GAUDE : 3 ha 97 a 18 ca : -

'Du maupas n° 66': AK- 7[3223](B)- 7[3223](C)- 7[3223](Z) - 'Maupas': AK- 33[964](A)- 33[964](Z)- 34[963]- 35[972](A)- 36[971](A)- 42[973](A) [F1]- 43[1892](A)- 47[957] - 'Marcellin allo n° 39': AK- 3[1890]- 4[2820]- 6[1887]- 44[1893](A)- 45- [1886]

Urbanisme : PLU : Ac, N EBC

Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature par écrit (merci de préciser son n° de téléphone) AU PLUSTARD LE 18/07/2021 à l'adresse ci-dessous où des compléments d'information pourront être obtenus :

SAFER Provence Alpes Côte d'Azur, NICELEADER - Immeuble APPOLO, Bât A - 5ème Etage 66 - 68, Route de Grenoble CS 93254 06205 NICE Cedex 3 (Tél : 04.88.78.00.06).

AVIS D'ATTRIBUTION

AVIS D'ATTRIBUTION
MP 2021-01

1. Identification de la collectivité qui passe le marché :

Désignation : AGENCE D'OUTOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi Jérôme - 20181 AJACCIO Cedex 1
Téléphone : 04.95.51.77.97
Fax : 04.95.51.14.40
Adresse internet : <http://www.corsica-pro.com>
E-Mail : mpubliques@ato.corsica

Activité(s) principale(s) : Tourisme - Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. - Profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

2. Procédure de passation : Le présent marché est passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée. MAPA ouvert.

3. Objet du marché : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner l'Agence du Tourisme de la Corse dans le cadre de l'animation d'un projet de création de chaîne hôtelière en Corse. CPV principal : 71241000-9 (Etudes de faisabilité, service de conseil, analyse) Numéro de référence du marché : MP 2021-01.

4. Date d'attribution du marché : Le 17 juin 2021.

5. Nombre d'offres reçues : 5.

6. Nom du titulaire : NOVA CONSULTING ENTERTAINMENT - 37, rue Saint Louis en l'île - 75004 PARIS.

7. Montant HT : 79 825,00 €.

8. Durée : Le marché commence à la date de l'accusé de réception de sa notification et ne pourra pas excéder 12 mois.

9. Litiges et recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA - Villa Montepiano - 20407 BASTIA France.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551-1 Code de Justice Administrative).

*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L.551.13 à L.551.16 du code de justice administrative.

10. Support de publication : Corse-Matin et Nice-Matin, www.achatspublicscorse.com, www.corsica-pro.com et BOAMP.

nice-matin

UN JOURNAL OFFICIEL HABILITÉ POUR VOS ANNONCES LÉGALES

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

NOUS JOINDRE AU SIEGE OU EN AGENCES

Régie publicitaire/Annonces : 04.93.18.70.00	Rédaction Cannes-Grasse : 04.93.06.37.50
Rédaction Antibes : 04.93.18.26.13	Rédaction Menton : 04.93.41.72.60
Rédaction Monaco : 04.92.90.40.50	Rédaction Nice : 04.97.03.24.50
Rédac. bassin cagnois : 04.93.18.26.10	

« NICE-MATIN »

Président - Directeur de la publication : Anthony Maarek

Directeur des rédactions : Denis Carreaux

Personnes physiques ou morales détenant au moins 10 % du capital : S.C.I.C. Nice-Matin et la Société Avenir Développement

Siège social et imprimerie : Société par actions simplifiées Groupe Nice-Matin
Capital 6.496.001,00 €
214, boulevard du Mercantour 06290 NICE Cedex 3
Mail siège : accueil@nicematin.fr

Dépôt légal à parution
CPPAP Print : 0425 C 86665
CPPAP Web : 1125 Y 90215
ISSN 0224-5477

Pour usine Norske : origine du papier : France - 51% de fibres recyclées - Papier certifiés PE.F.C. - Ptot : 0.010 kg/t.
Pour usine UPM : origine du papier majoritaire : Allemagne - 88% de fibres recyclées - Papier certifié PE.F.C. - Ptot : 0.008 kg/t.
Supplément MAG-CULTURE : XVI pages.
Supplément PUB PAROLES DE PRO : VIII pages.

Notre diffusion est contrôlée par Diffusion Contrôle (O.J.D.)

Abonnements :
N° Cristal 09 69 32 83 83

6 mois .. 222 € (7 j.)
12 mois .. 443 € (7 j.)

TIRAGE PRECEDENT :
Groupe Nice-Matin : 100.979

« NICE-MATIN » adhère au **ARPP**
Autorité de régulation professionnelle de la publicité
23, rue Auguste-Vacquerie - 75116 Paris

PEFC 10-31-3460

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

AVIS D'ENQUÊTES

COMMUNE D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Ouverture d'une enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée le 8/10/2020 par la SCI MATCHA pour la construction du bâtiment ecotone a usage de bureaux, hôtel et commerces pour un total de 41 978 m² de surface de plancher.

Par arrêté en date du 2 juin 2021, Monsieur le Maire de la commune d'Antibes Juan-les-Pins a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet cité en objet. Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nice a désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Hugues KRAL.

L'enquête se déroulera à la Direction de l'Urbanisme 3^{ème} étage - 11 boulevard Chancel - 06600 ANTIBES du lundi 28 juin 2021 au vendredi 30 juillet 2021 inclus, aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place, sur un poste informatique mis à disposition au même étage ou encore sur le site internet de la ville.

Le public pourra consigner éventuellement ses observations : sur le registre d'enquête, par courrier adressé à Monsieur le commissaire enquêteur, Enquête publique Ecotone - Permis de construire SCI Matcha Hôtel de Ville Antibes Juan-les-Pins Cours Masséna - CS 82205 06605 ANTIBES CEDEX, par mail à l'adresse suivante, exclusivement dédiée à cette enquête : pc-ecotone@ville-antibes.fr

Le commissaire enquêteur recevra à la Direction Urbanisme 3^{ème} étage - 11, boulevard Chancel - 06600 ANTIBES, les :

- Lundi 28 juin 2021 : 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00
- Mercredi 21 juillet 2021 : 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00
- Vendredi 30 juillet 2021 : 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par Monsieur le commissaire enquêteur qui transmettra à Monsieur le Maire de la commune d'Antibes Juan-les-Pins son rapport et ses conclusions motivées dans le délai d'un mois.

CESSATION DE GARANTIE

AVIS DE CESSATION DE GARANTIE FINANCIERE

La MONTE PASCHI BANQUE S.A., Société Anonyme au capital de EUR 124.632.262,80 dont le siège social est à PARIS (75001) - 11, boulevard de la Madeleine, représentée par son Agence de Nice, 13 rue Alphonse-Karr, informe le public que la garantie financière qu'elle avait accordée à la Société DUMAS GESTION, SARL, sise à Villefranche-sur-Mer 06230 - 5, avenue Albert-1^{er}, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice sous le n° 429 578 750, pour son activité de SYNDIC conformément à l'article 3 de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, prendra fin à l'expiration d'un délai de trois jours francs suivant la date de publication du présent avis.

Conformément à l'article 45 du décret 72-678 du 20 juillet 1972, les créanciers éventuels disposent d'un délai de trois mois à compter de la date de publication du présent avis pour produire leurs créances à MONTE PASCHI BANQUE, Agence de Nice, 13, rue Alphonse-Karr.

Cette cessation de garanties s'accompagne d'un changement de garant, le nouveau garant, la Société GALIAN ASSURANCES- 89 rue de la Boétie- 75008 Paris, ayant stipulé la clause de reprise d'antériorité prévue à l'Article 22-1 du Décret 72-678 du 20 juillet 1972.

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2021 au tarif de base de 4,07 € HT pour les Alpes-Maritimes.

LOISIRS nice-matin HORS-SÉRIE var-matin

Offrez-vous un été 100% détente avec ce tout nouveau magazine de jeux !

96 pages ludiques et éducatives pour tous dont 12 pages spéciales d'enquêtes et énigmes !

3,50€

En vente actuellement chez votre marchand de journaux

CLUB DES ABONNÉS DEVENEZ AMBASSADEUR !

nice-matin var-matin

PARRAINEZ UN DE VOS PROCHES et recevez UN BON D'ACHAT DE 30€*

Appelez dès maintenant le **04 93 18 28 85** pour en profiter !

*Offre valable jusqu'au 31/12/21 en téléphonant au 04 93 18 28 85 ou en envoyant un mail à bianchini@nicematin.fr. Pour le parrain, bon d'achat à valoir en grandes surfaces, envoyé après 3 mois d'abonnement du filleul. Pour le filleul, valable pour un abonnement de 12 mois - filleul hors fichier abonné. Offre non cumulable avec d'autres promotions en cours, non fractionnable et non remboursable, même partiellement.

Metropole Nice Côte d'Azur

AVIS AU PUBLIC

Délibérations du conseil métropolitain du 31 mai 2021

8.1 - Plan Local d'Urbanisme métropolitain PLUm - Déclaration de projet de centrale photovoltaïque à Levens.

Par délibération n° 8.1 du 31 mai 2021, le conseil métropolitain a prescrit la déclaration de projet de centrale photovoltaïque emportant mise en compatibilité du PLU métropolitain sur la commune de Levens.

En application des articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, cette délibération fait l'objet d'un affichage pendant un mois à compter du 15 juin 2021 au siège de la Métropole Nice Côte d'Azur 5 rue de l'Hôtel de Ville à Nice. Elle fait également l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie principale de la commune de Levens à compter du 28 juin 2021.

La présente délibération est également publiée sur le site internet de la Métropole Nice Côte d'Azur : <http://www.nicecotedazur.org/habitat-urbanisme> et sur le site internet des services de l'Etat dans le département.

Chacune de ces mesures de publicité mentionne le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

8.2 - Plan Local d'Urbanisme métropolitain PLUm - Ouverture à l'urbanisation - Procédure dérogatoire.

Par délibération n° 8.2 du 31 mai 2021, le conseil métropolitain a sollicité du Préfet des Alpes-Maritimes d'accorder une dérogation à la règle interdisant l'ouverture à l'urbanisation des zones naturelles en l'absence de schéma de cohérence territoriale applicable, pour le secteur du Mont Arpasse à Levens identifié dans le dossier joint à la délibération.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage pendant un mois à compter du 15 juin 2021 au siège de la Métropole Nice Côte d'Azur 5 rue de l'Hôtel de Ville à Nice. Elle fait également l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie principale de la commune de Levens à compter du 28 juin 2021.

KENO Résultats des tirages du jeudi 1er juillet 2021

Tirage du midi

4 10 13 15 17 26 31 33 39 40

45 47 48 54 59 61 63 64 66 69

X2

JOKER+ 6 538 828

Tirage du soir

6 7 10 11 12 17 18 23 24 25

33 35 41 44 48 50 53 58 60 61

X2

JOKER+ 5 200 144

Résultats et informations : Application FDJ

3296 Service 114 114

fdj.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT...
APPELÉ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)